La cigarette au cœur d'un nouveau débat

Fumeur. © Kruscha / Pixabay

Interdire la cigarette sur les terrasses des cafés et restaurants ? Voilà une nouvelle qui fait beaucoup de fumée. Que retenir précisément des enjeux autour du tabac ? Retour sur une décision qui a du mal à passer.

« *Le tabagisme passif tue 1,3 million de non-fumeurs par an* », peut-on lire dans un rapport de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Face à cette épidémie, il est nécessaire de « *mieux protéger les personnes contre les effets de la fumée et des aérosols secondaires* ». Tel est l'objectif de la Commission européenne dans son rapport publié le 17 septembre 2024.

Augmenter le nombre de zones sans tabac

La cigarette est de nouveau dans le viseur de l'UE. Cette fois, l'idée vise à étendre l'interdiction de fumer dans certains lieux extérieurs. C'est le cas des terrasses de café, de bar et de restaurant.
Cette volonté de supprimer le tabac des lieux publics n'est pas nouvelle. D'ailleurs, nombreux sont les lieux où il est déjà interdit de fumer. « *Dans tous les lieux publics fermés ou de travail, il est interdit de fumer sauf dans des espaces aménagés à cet effet* », rappelle le site du service public.

L'un des axes sur lesquels la Ligue contre le cancer agit, concerne justement ces espaces sans tabac. « *Ce sont des lieux extérieurs délimités et/ou identifiés, où la consommation de tabac est interdite* », explique la Ligue contre le cancer. Ces endroits font même l'objet d'une labellisation peut-on lire sur le site de l'organisation. Celle-ci se félicite d'ailleurs d'avoir réussi à instaurer « *7000 espaces sans tabac dans 73 départements et 1600 communes* ».
La ligue contre le cancer salue donc la décision de la Commission européenne qui peut permettre de réduire le nombre de cas de cancers. À ce sujet, l'organisation rappelle que le tabac est « *le premier facteur de risque de cancers évitables* ».

Vers une génération sans tabac ?

Toujours dans cette optique d'espaces sans tabac, la Commission européenne souhaite protéger davantage les enfants contre la cigarette. Elle recommande donc aussi l'interdiction de « *la cigarette dans des lieux tels que les crèches, les terrains de jeux publics, les piscines et les zoos* »,

relève le quotidien *Libération*. Sont aussi inclus « *les espaces extérieurs reliés aux établissements de soins de santé et d'enseignement; les bâtiments publics; les établissements de services; et les arrêts et gares de transport* » énumère la Commission.
La décision de l'Union européenne fait partie d'un plan plus large de « *génération sans tabac* ». En clair, l'organisation souhaite réduire la consommation de tabac drastiquement « *d'ici 2040* ». Le résultat attendu ? Voir « *moins de 5 % de la population européenne consommer du tabac* ».

Une mesure liberticide ?

L'annonce de l'UE fait réagir notamment au niveau des libertés individuelles. Pour l'essayiste Nathan Devers, interrogé par *Le Figaro*, l'idée de ne pas exposer autrui à la fumée du tabac est parfaitement légitime. Par contre, cette mesure implique autre chose de la part de l'État si celui-ci met en place ces restrictions. « *Insidieusement, il les invite à se protéger d'eux-mêmes. Sous couvert de santé publique, il leur adresse une injonction d'ordre moral* », détaille-t-il. « *L'hygiène individuelle de vie devient l'objet d'une éthique émanant du pouvoir* », continue l'essayiste. C'est pour cela que de nouvelles mesures d'interdiction de la cigarette pourraient être jugées liberticides.

Du côté des premiers concernés, les clients et les restaurateurs, l'annonce fait débat. Pour Anthony Rozas, gérant d'un bar-restaurant à Marseille, interrogé par France 3, la mesure aurait un impact négatif sur la clientèle. Ainsi, « *Certains clients partiraient s'ils ne pouvaient pas fumer dehors* », affirme-t-il. Pour d'autres, c'est au niveau de la mise en place que les difficultés commencent. Ce serait « *une mesure inapplicable* » car « *où serait la limite ?* », questionne Fabien Chabord, un autre restaurateur marseillais.

En terrasse, l'annonce d'une telle mesure n'est pas très bien accueillie. « *Je suis totalement contre l'interdiction de fumer en terrasse parce que c'est une question de liberté. Et je ne vois pas qui ça peut déranger* », explique une cliente interrogée par *France Info*.

Cependant, il ne faut pas oublier que cette annonce est en fait une recommandation de l'UE. Celle-ci recommande simplement aux États membres de mettre en place ces restrictions. Rien n'est donc encore acté par ces derniers.

Pierrick Mouëza